

# Agrégés

## EVALUATION PPCR : LA COLÈRE MONTE FACE À L'ARBITRAIRE

La commission administrative paritaire chargée d'examiner les recours des professeurs agrégés mécontents de l'appréciation qui leur a été attribuée à l'issue de la campagne d'évaluation de 2019-2020 s'est tenue les 4 et 5 mai 2021 en visioconférence.

Elle a fait apparaître l'absurdité de la procédure mise en place par la réforme PPCR : incohérence entre le niveau d'expertise des différentes compétences et l'appréciation littérale d'un même évaluateur primaire, contradiction entre les regards portés par l'IPR et par le chef d'établissement sur le même collègue, distorsions entre les avis des évaluateurs primaires et celui du recteur.

La plupart des 423 dossiers des collègues ayant saisi la CAPN témoignaient du haut degré de maîtrise disciplinaire des intéressés (anciens élèves de l'ENS, docteurs...), de leur fort investissement au service des élèves et de l'institution (professeurs principaux, tuteurs de stagiaires, formateurs académiques, chargés d'inspection, membres de jurys de concours, ...).

Et pourtant, sous le prétexte absurde et non statutaire de continger les avis « *Excellent* » à 30%, nombre de ces collègues se sont vu refuser l'appréciation « *Excellent* » à laquelle, de toute évidente, ils avaient droit. Le ministère n'accorde aucune reconnaissance à la qualité de l'enseignement dispensé et à la forte implication à l'échelon de l'établissement, de l'académie, voire du pays. Il chercherait à démotiver ses agents qu'il ne procéderait pas différemment.

Alors qu'il prétend vouloir revaloriser les personnels enseignants, le gouvernement dégrade leur évaluation. L'an dernier, il avait accepté que tous les professeurs agrégés qui avaient saisi la CAPN à l'issue de leur troisième rendez-vous de carrière bénéficient d'une appréciation finale portée à « *Excellent* » lorsqu'ils avaient au moins sept items évalués à « *Excellent* », et quatre à « *Très Satisfaisant*. » Cette année, seuls les professeurs agrégés ayant eu dix « *Excellent* » et d'un « *Très Satisfaisant* » ainsi qu'une

poignée de collègues avec huit « *Excellent* » et quatre « *Très Satisfaisant* », ont pu voir requalifier leur appréciation finale en « *Excellent* ». Cela signifie que pour accéder à la hors-classe le ministère choisit de mettre en concurrence des personnels qui n'ont pas été soumis aux mêmes règles. Il légitime ainsi l'arbitraire.

Les quatre organisations syndicales représentatives à la CAPN des professeurs agrégés ont protesté contre ce coup de force qui exprime le mépris du gouvernement à l'égard des enseignants.

Contre ces pratiques injustes et infantilisantes, le SNFOLC revendique un retour à une notation chiffrée, encadrée par des grilles nationales, un accès de tous les professeurs agrégés à l'indice sommital de leur corps avant leur départ à la retraite, c'est-à-dire la HEB3, et une revalorisation de 20% de la valeur du point d'indice afin de compenser les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000.



**RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE**